

RE
REPUBLIQUE FRANCAISE 
**Extrait du registre des deliberations
du Conseil Municipal**

Commune de PONT DE CHERUY

n°45/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le 27 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Daniel **POIRIE**, (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SAS "CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT DAUPHINE".

Exposé du Maire

Dans le cadre de sa politique de développement durable, nous avons rencontré avant l'été les représentants de la société de production d'énergies renouvelables "Centrales Villageoises du Haut Dauphiné".

Cette société qui est à gouvernance citoyenne s'est fixée pour objectif principal de promouvoir les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En cela, elle entend œuvrer au maximum avec les Elus des territoires compris dans les Communautés de Communes "Balcons du Dauphiné" et "Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné", sur des projets co-construits avec ces derniers, mais également avec les habitants concernés.

Lors de notre rencontre, nous avons ainsi évoqué la question de la gestion énergétique du futur groupe scolaire rue du Travail.

A ce jour, la SAS "Centrales Villageoises du Haut Dauphiné" entend lever des fonds pour lancer son activité. Il est ainsi proposé aux Communes qui le souhaitent d'entrer dans le capital de la société et ce, par le biais d'achat d'actions dont le coût unitaire est de 100 €.

Nous vous proposons de participer à hauteur de 10 actions, soit un coût total de 1.000 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide d'entrer dans le capital de la SAS "Centrales Villageoises du Haut Dauphiné", en souscrivant 10 actions d'une valeur de 100 € chacune, soit un total de 1.000 €.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 04 décembre 2025
Le Maire,

